



CRITERE POUR LE CALCUL D'une Pension compensatoire

Par **BADACHE**, le **09/01/2016** à **06:59**

bonjour

j ai un salaire de 2400 € net par mois par contre le salaire net fiscal est de 2800 €
POURQUOI ? de plus je fais des astreinte mais ceci n est pas un acquis l année prochaine je
risque de ne plus les faire sur quoi un juge s appui pour faire le calcul de la pension
compensatoire net fiscal salaire réel perçu ?

Par **youris**, le **09/01/2016** à **09:59**

bonjour,

l'article 271 du code civil énumère quelques critères à prendre en compte par le juge pour
fixer le montant de cette prestation.

vous pouvez consulter ce lien:

<http://www.legavox.fr/blog/yadan-pesah-caroline/calcul-prestation-compensatoire-methodes-evaluation-1696.htm#.VpDNVPnhBxA>

salutations